

CCE extraordinaire CASINO Cafétéria Du 21 novembre 2006

Le CCE a été convoqué en réunion sous la présidence de M. A Chalus, DRH Caf Casino président du CCE, entouré de M. MP Lucchini, Mme Renée Soulard, assistante de la Direction des ressources humaines, M. A Lavier, Directeur administratif et financier de Casino Cafétéria,

- Avis sur
- 1/ sur le projet de fermeture : Narbonne SM et du Creusot + Douai
 - 2/ Sur le projet de transfert en location gérance franchise des établissements Carcassonne Cité- , Clermont Ferrand salins--, Pau SM, Toulouse pont des demoiselles- , Quimper carrefour-, Fontaines les Dijon- conformément a l'article L.432-1 du travail

1/ sur le projet de fermeture / Narbonne SM et du Creusot+ Douai

Présenté en réunion du cce extraordinaire en date du 27 octobre 2006, ce nouveau projet de fermeture d'enseigne concerne les cafeterias de Narbonne SM et du Creusot et de Douai projet présenté au CCE extraordinaire du 22 février 2006

En fonction des documents transmis aux membres du CCE, des réponses apportées à nos questions, de nos demandes de précisions complémentaires effectuées lors de la commission économique du 8 novembre 2006 , enrichis par nos propres recherches sur les sites concernés,

Les élus du CCE, FO expriment l'analyse suivante

Tout d'abord, s'agissant des 3 cafeterias Narbonne SM ,le Creusot et DOUAI Il est un fait que , le contexte de la restauration des chaînes de cafétéria est devenu très compliqué, avec une pression concurrentielle accrue, des modifications importantes dans le comportement des consommateurs qui arbitrent différemment leur budget au détriment des dépenses dans ce système de restauration, tout en privilégiant d'autres

Comme lors des CCE précédents et plus généralement, nous devons soutenir la critique, en constatant des lacunes dans la fonction commerce, dans le service de qualité aux clients, l'une des forces de Casino cafétéria , et qui est un élément de différenciation par rapport à la concurrence, mais qui a beaucoup de mal à subsister .

Ainsi, que des arbitrages défavorables réalisés dans les établissements, sur le manque d'accueil, le manque de service, les assortiments, les produits permanents, le tarifaire, certaines rénovations, les conditions de travail, les économies d'heures travaillées contredisent dans les faits, le dynamisme affiché et peu concrétisé

Ainsi, d'une manière générale, face à une telle situation, Casino se place trop souvent en position défensive, presque en position de perdant.

Pourtant Casino Cafeteria a des atouts, dans un contexte d'évolution différente des modes de consommation, création des cœurs de blé , service traiteurs, plateaux repas bureau, restauration collective ces atouts nouveaux, ont été souligné par de nombreux analystes

C'est exactement le sens de notre réflexion pour valoriser et défendre les points forts que Casino cafétéria doit maintenir réagir pour son image, pour ses clients, pour ses salariés.

Cependant, si l'une des forces de Casino cafeteria c'est de savoir de diversifier dans notre métier nous espérons que la Direction ne tombera dans la facilité consistant à fermer les cafétérias qui rencontrent quelques difficultés

Ainsi, si le Groupe Casino restauration s'y retrouve dans un choix économique différent, les salariés n'auront pas forcément la même approche compte tenu des conséquences sociales de ces projets. indépendamment des éléments économiques propres à chacun des sites et de l'objet de la consultation, ces dossiers ont sur le plan social un point commun important : L'EMPLOI !

L'EMPLOI qui reste une donnée fondamentale, puisqu'il est l'un des premiers facteurs d'intégration sociale, au sein de la société. Face à de nouveaux défis économiques et à la mutation qui s'opère au sein de l'appareil commercial, l'entreprise doit savoir s'adapter pour maintenir son niveau de rentabilité et conserver son indépendance. Mais au delà de son identité juridique, économique, l'entreprise est dans tous les cas, un groupement humain qui constitue sa véritable richesse, son CAPITAL SOCIAL.

Aussi dans des moments difficiles comme celui du devenir des établissements de Narbonne, du Creusot, de Douai une décision de fermeture et la suppression de tous les emplois,

LE GROUPE CASINO doit être, socialement, à la hauteur de ses Valeurs Historiques.

LE GROUPE CASINO doit l'être pour accompagner socialement sa décision dans la dignité et la respectabilité. A cela, les salariés de Narbonne, le Creusot, DOUAI ajoutent simplement, reconnaissance et considération vis-à-vis de ceux qui ont fait tourner la boutique Casino Cafeteria pour certains depuis 26 ans.

Seront-ils entendus !!!

Les élus FO – Ne sauraient donner un avis favorable à un échec économique des établissements de Narbonne SM, Le Creusot, Douai

↓ **2/ Sur le projet de transfert en location gérance franchise** des établissements de Carcassonne cité-, Clermont Ferrand salins-, Pau, SM, Toulouse Pont des Demoiselles conformément à l'article L.432-1 du code du travail

Présenté en réunion du 27 octobre 2006, ce nouveau projet de location gérance franchise concerne les établissements de Carcassonne cité-, Clermont Ferrand salins, Pau SM, Toulouse pont des demoiselles,

Sur l'analyse économique les situations générales ne sont guère éloignées du constat fait ci-dessus. C'est pourquoi, dans un contexte concurrentiel qui se durcit, l'entreprise doit savoir s'adapter. Mais certaines adaptations seront d'autant plus faciles à réaliser qu'elles seront anticipées, sachant que les problèmes présents ou parfois futurs sont déjà bien identifiés.

Nous tenons à rappeler que nous sommes opposés à ce mode de gestion d'entreprise la location gérance franchise qui permet certes de garder l'enseigne sur un établissement et de conserver la puissance d'achat.

Ainsi, si le Groupe Casino restauration se retrouve dans un choix économique différent, les salariés n'auront pas forcément la même approche compte tenu des conséquences sociales, indépendamment des éléments économiques propres à chacun des établissements

Et de fait, même si les contrats de travail sont transférés sans modifications au jour du transfert dans la nouvelle entité juridique, selon l'article L 122-12 du code du travail, ce projet aura un impact social important sur le statut collectif des salariés puisque le statut Casino cafeteria disparaîtra après une période transitoire de 15 mois, après dénonciation.

Ce jour là, instantanément, il y aura décrochage important pour nos collègues, en terme de prévoyance, d'intéressement, d'avantages sur achats, mutuelle etc....

C'est donc par rapport aux incidences sociales de ces dossiers et, ayant toujours défendu les principes et les valeurs d'un système intégré dans lequel la dimension sociale est partie prenante et accompagne le développement économique des établissements au sein du Groupe Casino restauration, qu'il nous est impossible, sur le principe, d'approuver le passage de ces 4 cafeterias dans un système de location gérance franchise

Pour les élus FO : Cette situation ne faisant que renforcer **NOTRE AVIS DEFAVORABLE** vis à vis du projet de transfert des cafeterias concernés en location gérance franchise

Ces projets auraient leur finalité dans le courant de l'année 2007

AVEC FO VIGILANCE, EXIGENCE, SOLIDARITE, RESPECT

Contact FO casino_caf

Auréda BACHA 06-11-40-48-58 DS et RS Cafiirm@aol.com

Anouk REY 06-75-24-43-56

Rey.ban@wanadoo.fr

Ch BANCILHON 06-85-07-88-30 DSC

arpagon2@wanadoo.fr

Consuela Lanoue 06-64-20-22-41

mailto:consuela@tele2

Myriam Vey 06-77-11-93-21 DS

mailto:vmyr888@aol.com

Michaz Patrick 06-12-39-26-63

Patrick.michaz19@aliceadsl.fr

Adeline joseph 06-80-22-71-43 DS Site

Teresa RAINAUD DS 06-61-55-20-66

Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site